



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 64590

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la nécessité de réduire voire supprimer les différents obstacles architecturaux générateurs de situations de handicap, non seulement pour les personnes dites handicapées, mais aussi pour les personnes âgées en difficulté d'autonomie. Abaisser de 10 % les coûts de la construction, tel est l'objectif des 50 mesures pour simplifier les normes et la réglementation dans la construction annoncées par la ministre du logement. Parmi elles, certaines règles précises en matière d'accessibilité aux personnes handicapées seront allégées. L'association nationale pour l'intégration des personnes handicapées moteurs (ANPIHM) craint que certaines d'entre elles ne remettent en cause les acquis de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité, au détriment des personnes dites handicapées. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64590

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8004

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)